



L'amendement Samuel Paty rejeté : la honte absolue !

Ce 17 novembre 2020 s'est tenue la première séance du Conseil supérieur de l'éducation depuis que Samuel Paty, professeur de la République, a été sauvagement égorgé puis décapité devant son collège après avoir été harcelé par des parents déchaînés et identifié par des élèves de l'établissement auprès de son assassin, tout cela parce que son enseignement avait « *froissé leur sensibilité* » !

Oui, harcelé par des parents d'élèves. Désigné à son meurtrier par des élèves de l'établissement eux-mêmes. Mais également désapprouvé par les uns et abandonné par les autres parmi ses propres collègues. Et, pour compléter ce si sordide tableau, tenu pour fautif par sa propre hiérarchie qui, pour calmer l'hystérie collective, ne trouva rien de mieux que le convaincre de maladresse et le contraindre à s'en excuser en classe quelques heures avant qu'on ne lui tranche la gorge !

Tel fut le long calvaire de Samuel Paty. Calvaire dont le dernier acte, aussi atroce, aussi barbare, aussi inouï fut-il, ne saurait faire passer aux oubliettes tous ceux qui l'ont précédés, pas davantage que l'arbre de l'islamisme ne saurait dissimuler l'étendue de la forêt de la désinstruction et de l'état déplorable dans lequel se trouve aujourd'hui l'institution scolaire à tout point de vue.

La main qui tenait le couteau n'est pas la seule coupable de cette abomination ! Cette main était dirigée par d'autres, à commencer par ceux qui s'étaient permis de réclamer la révocation du professeur et que l'Education nationale encourage à se conduire ainsi, tant par ses règlements de plus en plus confus que par ses pratiques de plus en plus complaisantes ! La main qui a décapité notre collègue n'aura été que la cause spectaculairement efficiente d'un processus qu'il nous faut avoir le courage de regarder en face. **C'est la moindre des choses que nous devons à Samuel Paty, une fois passé le temps du recueillement et de l'hommage, que d'inaugurer celui de la réflexion et surtout celui de l'action.**

Nous le savons tous, chaque semaine des professeurs sont convoqués par leur hiérarchie suite à des plaintes et récriminations exprimées par quelques parents d'élève dans des courriers ou des courriels dont on ose leur faire état au cours de ces entretiens de « *recadrage* » sans toutefois avoir la décence de leur en transmettre la teneur ! Tous les jours, il se trouve en France des parents et parfois des élèves, certes en petit nombre les uns comme les autres, qui se croient tout permis à l'égard des personnels, au point que certains n'hésitent pas à réclamer leur tête !

C'est pourquoi **Action & Démocratie** a proposé ce 17 novembre au Conseil supérieur de l'éducation d'adopter, sous la dénomination d'Amendement Samuel Paty, un vœu consistant à modifier l'article 1er de la « *loi pour une école de la confiance* » afin qu'il dise enfin

clairement ce qu'il est censé dire : **parce que les personnels de l'éducation sont investis d'une mission de service public par l'Etat, les élèves ainsi que leur famille ont le devoir de respecter leur autorité, en classe comme dans l'établissement.** Le lien de confiance qui unit entre eux les membres de la communauté éducative repose sur un tel respect et en découle nécessairement.

L'objectif de ce vœu ? Remettre l'institution scolaire à l'endroit en expurgeant la loi de cette aberration selon laquelle « *l'exemplarité* » et « *l'engagement* » conditionnent l'autorité de l'enseignant. Parce que la loi doit être claire, dépourvue d'ambiguïté, débarrassée de termes vagues et de circonlocutions qui sont en réalité autant de renoncements, de lâchetés, de compromissions ! Le respect n'est pas négociable, ce n'est pas « *je te respecte si tu me respectes* ». On ne se tient pas par la barbichette dans le cadre d'une relation éducative...

Et que croyez-vous qu'il advint ? Le vœu de bon sens proposé par Action & Démocratie, dans lequel toute la communauté éducative aurait dû se reconnaître, a été rejeté par 18 voix contre, 2 voix pour, 6 abstentions et 44 refus de vote. **Un résultat honteux, qui ne surprend hélas pas venant des organisations de parents d'élèves qui se sont opposées à notre proposition, mais qui déshonore bien des organisations syndicales : évidemment les trois qui ont voté contre** (UNSA, SUD et Solidaires), **mais aussi celles qui ont fait preuve de lâcheté en refusant de se prononcer** (SGEN, CGT, FO, FSU et ses succursales, CFTC). Un vote dont il faudra se souvenir en temps voulu et que nous vous rappellerons...

Lien vers l'amendement Samuel Paty à l'article 1er de la loi pour une école de la confiance :

<https://actionetdemocratie.com/amendement-samuel-paty/>